



Directives de subventions « Mobilité »

| Liste 1 – CFF | | |
|--|-------------|---|
| Objet | Montant TTC | Conditions |
| Abonnement CFF « Jeunes » 15-19 ans | CHF 300.00 | Être domicilié dans la commune. Par année scolaire sur l'abonnement. |

| Liste 2 – Vélos (valable pour les achats dès le 1 ^{er} janvier 2023) | | |
|--|--|---|
| Objet | Montant TTC | Conditions (aussi pour kit et batterie) |
| Vélo mécanique ou électrique : <ul style="list-style-type: none"> • Route • Gravel • Cargo • VTT (MTB) | 10 % du prix d'achat payé, max. CHF 300.00 | <ul style="list-style-type: none"> - Être domicilié dans la commune. - Un par personne physique. - Vélo neuf ou occasion. - Facture au nom du propriétaire. - Achat effectué auprès d'un commerce spécialisé suisse (magasin). - Jouets exclus. - Délai d'attente pour seconde demande : 3 ans. <p><i>Le vélo à assistance électrique doit obligatoirement être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • dispensé d'un permis de circulation et d'une homologation ; • doté d'une assistance au pédalage de 45 km/h maximum ; <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de ne pas revendre le vélo moins d'un an après son achat. |

L'offre est valable dans la limite du budget de subvention de la Commune (plafond annuel alloué).